

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU C.C.A.S.**

Nombre de Membres : 14 L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **MERCREDI 13 NOVEMBRE**, à **18 H 30**
Présents : 7 le C.C.A.S. de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué,
Votants : 8 s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ÉTAULES, sous la **présidence de Béatrice**
WATRIN Vice-Présidente.

Date de convocation des membres du C.C.A.S. : **31 octobre 2024**

Etaient présents : Béatrice WATRIN, Martine AUTIN, Céline BLAIS, Gilles LOUIS, Nicole POURTEAU, Daniel RAZET

Absents excusés : Vincent BARRAUD, Josselyne GAGNADRE, Marie-Hélène ETIENNE, Annick FOURNIGAULT, Gérard PIOU

Absent excusé avant donné pouvoir : GORIN Françoise

Absents : Nadia BUREAU, Gérard HERVE

2024/11-002 - NOEL DES PERSONNES AGÉES DE 80 ANS ET PLUS

La vice-présidente rappelle aux membres présents qu'ils ont décidés en 2024 de poursuivre comme chaque année à l'approche des fêtes de fin d'année, les visites aux personnes âgées et isolées par les bénévoles du CCAS.

Il s'agit donc de fixer ou confirmer le montant du colis remis aux personnes visitées.

Les membres de la commission présents, après en avoir délibéré, par voix 8 pour, 0 voix contre et 0 abstention,

➤ **DECIDENT pour Noël 2024 d'apporter un colis d'une valeur maximale de 22 euros à chaque personne de 80 ans et plus domiciliée sur la commune**

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,
Béatrice WATRIN, Vice-Présidente,

**TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701552 -- 2024 ____

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : ____ / ____ / 2024



Le Président soussigné, certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération, transmise en Sous-Préfecture le : //
et affichée le : //

Hôtel de Ville